

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICE MAGEC

Janvier 2021

Les présentes conditions générales de vente et de services (les "CGV") régissent les relations juridiques entre la société anonyme MAGEC, constituée selon le droit belge, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises et auprès de l'Administration belge de la TVA sous le numéro 0460.234.316, dont le siège social est situé à 1540 Herme, Breemstraat(HN) 48 ("MAGEC") et toute personne physique ou morale qui commande des produits et/ou des services (tels que définis ci-dessous) à MAGEC à des fins professionnelles (le "Client").

Le client a eu l'occasion de lire les présentes CGV avant de passer commande, qu'elles soient jointes à un document contractuel, livrées en personne au magasin ou que le client ait été invité à lire les présentes CGV sur le site Internet de MAGEC www.magec.be.

1.ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICES

1.1.MAGEC invite le client à lire attentivement ces CGV avant de passer une commande. En passant une commande de Produits et/ou Services auprès de MAGEC, le client (i) accepte les présentes CGV et (ii) reconnaît qu'elles font partie intégrante de la convention (telle que définie ci-dessous). Les conditions générales contradictoires ou différentes adoptées par le client ou d'autres réserves du client sont réputées ne pas avoir été acceptées, sauf si MAGEC les a expressément acceptées par écrit.

1.2.En cas de contradiction entre les dispositions d'une commande explicitement acceptée et celles des présentes CGV, les dispositions des CGV prévaudront.

1.3.MAGEC se réserve expressément le droit de modifier les présentes CGV. Chaque contrat est soumis aux CGV en vigueur au moment de sa conclusion entre MAGEC et le client. Le Client est donc invité à consulter régulièrement les CGV afin de se tenir au courant des derniers développements.

2.PRODUITS ET SERVICES

MAGEC est une société indépendante spécialisée dans les cuisines industrielles et commerciales, de la conception à l'installation et au service après-vente. MAGEC est également spécialisé dans le traitement des déchets organiques. Plus précisément, MAGEC fournit les produits et services suivants :

(i) la vente d'équipements et de matériaux pour les cuisines industrielles et les cuisines collectives, tels que, mais sans s'y limiter, les fours mixtes, les meubles réfrigérés, les chambres froides, les équipements de cuisson, etc. Cela comprend également les petits produits tels que les machines à café, les mixeurs, les coupe-légumes, les trancheurs à viande, les lave-mains, etc. (les "produits généraux") ;

(ii) la conception, la fourniture et l'installation de meubles en acier inoxydable, de cuisines industrielles et artisanales sur mesure, y compris les produits fabriqués de manière similaire aux spécifications du client ou qui sont clairement personnalisés (les "produits personnalisés") ;

(iii) tout service fourni par MAGEC en relation avec les Produits Généraux et les Produits Personnalisés, tel que, mais sans s'y limiter, l'installation, la mise en œuvre de solutions spécifiques, la parentalité et les services après-vente (les "Services").

Les produits généraux et les produits personnalisés sont collectivement dénommés ci-après les "produits".

3.COMMANDES ET CONTRATS

3.1.Sans préjudice des dispositions spécifiques relatives aux Produits Personnalisés de l'article 4.4, chaque commande de Produits et/ou Services donne lieu à : (i) un contrat (a) basé sur un bon de commande ou une offre de MAGEC et (b) accepté et signé par le client (le "Contrat") ; et (ii) au paiement au moment de la commande, à défaut de paiement intégral du prix total des Produits/Services commandés, d'un acompte d'au moins 30% de ce prix total.

3.2.Les photographies, catalogues ou autres documents publicitaires fournis par MAGEC n'ont aucune valeur contractuelle. Les offres de MAGEC restent valables pendant un mois.

3.3.MAGEC fournit ses services et exécute ses obligations conformément aux critères de l'obligation de moyens et ne fournit aucune garantie de résultats spécifiques. Les livraisons partielles sont autorisées.

3.4.En passant une commande de Produits/Services et/ou en signant une offre pour ces Produits/Services, le client reconnaît qu'il a été suffisamment et correctement informé par MAGEC sur tous les éléments importants des Produits/Services et qu'il en a une bonne connaissance.

3.5.Le client s'engage à fournir à MAGEC, de manière effective et gratuite, toutes les informations et l'assistance raisonnablement nécessaires ou utiles à la fourniture des Produits/Services dans le cours normal des événements, y compris la fourniture d'accès et d'autres facilités telles que le stationnement, et à respecter

les règles de sécurité à cet égard. Cela inclut la fourniture d'un accès raisonnable au site pour la livraison du matériel d'installation.

3.6.Le client garantit qu'il détient tous les droits, titres, permis et autorisations nécessaires pour permettre à MAGEC de fournir les produits/services. Toute demande de subvention relève de la responsabilité exclusive du client.

3.7.Si l'exécution est suspendue ou interrompue en raison de circonstances imputables au client ou à ses mandataires, MAGEC détermine lui-même quand il peut reprendre les travaux, sans être tenu à une quelconque indemnisation pour retard. Dans ce cas, une facture sera établie par MAGEC pour 70% de la valeur des Services ou Produits commandés et, par dérogation à l'article 6 des présentes CGV, suite au paiement de cette facture, la propriété de 70% des Produits ou Services commandés passera au client. Dans ce cas, les produits et services commandés sont stockés dans les entrepôts de MAGEC. Par conséquent, un coût de stockage de 1,10€ par semaine et par m² sera facturé, à partir de la date de livraison initialement déterminée. Dans ce cas, le transfert du risque a lieu à la date de livraison initialement prévue.

Si le client dispose d'un espace de stockage suffisant pour stocker les produits ou services commandés, il peut, avec l'accord exprès de MAGEC, choisir de faire livrer les produits ou services commandés à une autre adresse que celle convenue. Dans ce dernier cas, MAGEC n'est en aucun cas responsable des dommages, pertes ou vols qui pourraient survenir aux produits ou services livrés, conformément à la clause 6 des présentes CGV.

3.8.Sans être tenu de verser une quelconque indemnité, MAGEC peut estimer que la livraison ne peut avoir lieu en raison de facteurs externes indépendants de sa volonté et/ou en raison d'une mauvaise ou d'une insuffisance des informations fournies par le client et/ou de toute autre défaillance du client. Dans ce cas, les Produits/Services seront néanmoins facturés au Client, qui les compensera.

4.PRIX - PAIEMENT

4.1.Les prix sont des prix nets et sont exprimés en euros (EUR). Les prix ne comprennent pas (i) les charges fiscales à la charge du client et (ii) les éventuels frais de livraison. Dans le cas d'une livraison à effectuer par MAGEC, les frais y afférents seront notifiés au client à l'avance.

4.2.MAGEC se réserve le droit d'ajuster les prix des produits/services offerts, qui peuvent toujours varier, en fonction de raisons objectives. Lorsque le Client passe une commande, le prix applicable à cette dernière correspondra au prix en vigueur au moment de ladite commande. Dans tous les cas, si plus de 12 mois s'écoulent entre la commande et la livraison des produits ou services commandés, une révision de prix de 2,5% par an sera appliquée.

4.3.Les prix ne sont pas contraignants pour les commandes supplémentaires. Dans le cas d'offres de prix composés, MAGEC n'est pas obligée de livrer une pièce supplémentaire à un prix convenu pour cette pièce dans une offre de prix composés.

4.4.Sauf convention contraire expresse et écrite entre les parties, le paiement du prix total des Produits personnalisés s'effectue comme suit : 30% à la commande ; 60% à la livraison ; 10% à l'installation. Pour les clients de l'hôtellerie, le paiement du prix total est effectué comme suit 40% lors de la commande, 50% dans les 5 jours avant la livraison et 10% lors de la livraison provisoire.

4.5.Si un rapport d'avancement est envoyé au client, ce dernier dispose de 5 jours, à compter de l'envoi de ce rapport d'avancement, pour approuver ce rapport ou pour faire ses commentaires. En cas de dépassement de ce délai, MAGEC se réserve le droit de facturer les Services ou Produits convenus.

4.6.Sauf accord écrit contraire entre les parties, les factures sont payables à réception. En cas de non-paiement à la date d'échéance, des dommages et intérêts égaux à 15% du montant total de la facture, avec un minimum de 100,00 EUR, sont dus de plein droit et sans mise en demeure. En outre, tout montant de facture non payé à l'échéance porte intérêt au taux prévu par la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

4.7.Toutes les factures sont réputées acceptées si elles ne sont pas contestées par le client par lettre recommandée dans les 7 jours calendrier suivant la date de facturation. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ou compensés de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit préalable de MAGEC.

5.LIVRAISONS

5.1.Les délais de livraison indiqués ne sont qu'indicatifs et les retards éventuels ne peuvent donner lieu à la dissolution de l'accord ni à une demande de dommages et intérêts. Les plaintes ne donnent pas le droit au client de différer le paiement ou de réduire le montant de la facture.

5.2.En cas de force majeure ou d'un événement qui empêche raisonnablement MAGEC d'exécuter ses engagements et qui ne lui est pas imputable, MAGEC se réserve le droit de prolonger le délai de livraison/exécution ou de résilier le contrat avec effet immédiat, de plein droit et sans intervention judiciaire

préalable, par notification recommandée au client, sans être tenue de verser une indemnité, respectivement. Par "force majeure", on entend toute situation/événement échappant au contrôle raisonnable de MAGEC, tel qu'incendie, inondation, mauvaises conditions météorologiques, guerre, émeutes, grèves, blocus, fermeture forcée de l'entreprise, maladie, accidents, problèmes d'organisation interne de l'entreprise, interdiction d'importation ou d'exportation, difficultés de transport, retard/absence d'approvisionnement par les fournisseurs, tout cela de la part de MAGEC ainsi que de ses fournisseurs ou sous-traitants ou autres tiers concernés, ainsi que la non-exécution par ces derniers.

6. TRANSFERT DE RISQUE - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

6.1. Dès que les Produits sont livrés ou, le cas échéant, dès que le Client est informé qu'il peut les retirer, le Client supporte tous les risques, y compris, mais sans s'y limiter, les risques de perte, de vol, de destruction et de dommage. Le stockage des Produits en attendant leur enlèvement par le Client est donc aux risques de ce dernier.

6.2. Sans préjudice de l'article 6.1, et jusqu'au paiement intégral par le client de toutes les sommes dues par lui au titre du contrat, les produits restent la propriété de MAGEC même si les produits ont déjà été traités ou transformés, et en cas de non-paiement ou de paiement incomplet, les produits impayés peuvent être récupérés à tout moment sans l'accord du client.

7. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES PRODUITS PERSONNALISÉS

7.1. Sous certaines conditions établies par la loi, le client peut bénéficier d'un taux de TVA réduit (6 % au lieu de 21 %). Le respect des conditions pour bénéficier de ce tarif est de la seule responsabilité du client, qui fournira à MAGEC toutes les informations nécessaires à cet effet. En tout état de cause, le client indemniserà MAGEC de toute réclamation formulée par les autorités compétentes concernant le taux de TVA applicable et tout dommage en résultant de quelque manière que ce soit.

7.2. Le prix total des Produits Personnalisés ne comprend pas l'installation électrique et sanitaire ni les interventions à effectuer ; comme, par exemple, faire le trou pour la hotte avec les accessoires d'évacuation. Ces œuvres font l'objet d'une offre de prix différente en concertation avec le client.

7.3. Les Produits Personnalisés seront installés conformément aux plans établis par le Client, aux mesures effectuées par MAGEC et aux exigences techniques relatives à la bonne installation, notamment en termes de finition, d'accessibilité et d'équipement technique. La livraison et l'installation sont planifiées sur la base d'une enveloppe complètement fermée et finie, après les installations techniques complètes (alimentation en eau, évacuation, alimentation électrique, etc.) sous la responsabilité et aux frais du client.

Par ailleurs, sans être exhaustif, les locaux ou le chantier où seront installés les Produits Personnalisés devront, sous l'entière responsabilité et aux frais du Client : être accessibles, libres d'obstacles au moment prévu de la livraison et de l'installation ; être libres d'obstacles et à l'abri de toutes les conditions climatiques ; les murs et le sol devront être secs et exempts d'humidité, d'aplomb et de niveau, suffisamment solides et résistants pour accueillir des meubles ; tous les raccordements d'eau, de gaz et d'électricité devront être entièrement réalisés et toutes les installations et tuyauteries devront être entièrement installées et finies. Tout retard dans la réalisation de ces conditions par le client entraîne une prolongation, au moins à hauteur de la durée contractuelle convenue, dont MAGEC ne peut en aucun cas être tenu responsable. En outre, toute installation demandée par le client, malgré le non-respect des présentes conditions, sera soit refusée par MAGEC, soit réalisée aux risques et périls du client, sans que celui-ci puisse invoquer une quelconque responsabilité de la part de MAGEC.

7.4. Tout changement de dimensions et d'angles de la place des Produits Personnalisés, toute intervention supplémentaire, esthétique ou autre, demandée par le Client, qui ne correspond pas ou ne correspond plus aux plans/offres ou qui est exorbitante, devra faire l'objet d'une nouvelle offre de prix dans la mesure où ces interventions supplémentaires demandées relèvent de la compétence de MAGEC.

8. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit immédiatement vérifier la conformité des Produits/Services à la livraison et notifier toute réclamation à MAGEC par lettre recommandée (la "Réclamation"), sous peine d'irrecevabilité, au plus tard dans les 7 jours ouvrables suivant la livraison.

8.2. L'absence de notification d'une réclamation par le client dans le délai susmentionné est considérée comme une acceptation sans réserve des produits/services livrés. Ce délai est considéré comme la seule et dernière acceptation.

Une réaction de MAGEC à une plainte tardive n'affecte pas ce qui précède et se fait toujours sous réserve de tous les droits et sans aucune reconnaissance préjudiciable. Le paiement ou la mise en service des Produits/Services livrés, même si le Client a communiqué sa Réclamation éventuelle conformément à

l'article 8.1, est également considéré comme une acceptation inconditionnelle des Produits/Services.

8.3. La communication d'une Réclamation ou le refus ou le retour des Produits/Services commandés ne suspendent pas l'obligation du Client de payer la facture.

8.4. La responsabilité éventuelle de MAGEC en vertu des articles 1792 et 2270 du code civil s'applique pendant une période de dix (10) ans, à compter du moment de l'acceptation provisoire, si elle est prévue, ou du moment de l'acceptation définitive, comme prévu à l'article 8.2.

8.5. MAGEC garantit les vices cachés des produits livrés par lui qui apparaissent pendant une période d'un (1) an à compter de la réception provisoire, si celle-ci était prévue, ou de la réception définitive telle que stipulée à l'article 8.2, ou de la date à laquelle les vices ont été signalés et réparés et livrés conformément à l'article 7.1, à condition que le client, sous peine d'irrecevabilité, notifie le défaut par écrit dans les trois (3) mois suivant son identification et s'abstienne de manipuler (ou de faire manipuler) les produits/services sur lesquels porte le défaut après qu'il soit apparu.

8.6. Les garanties fournies par MAGEC au client commencent dès la mise en service effective des produits/services livrés au client si celle-ci ne correspond pas à la date de la réception provisoire. Si cette mise en service intervient avant la réception provisoire, cette dernière est reportée au 14^{ème} jour suivant la mise en service effective des produits/services livrés. Après cette acceptation provisoire, MAGEC dispose d'un délai de 4 semaines pour remédier aux défauts en suspens communiqués à la suite de cette acceptation provisoire.

8.7. MAGEC considère qu'une plainte est justifiée, il doit, sans être tenu de verser une autre indemnité, réparer ou remplacer les produits/services. En cas de remplacement de pièces défectueuses, aucune nouvelle période de garantie ne commence.

8.8. Si la responsabilité de MAGEC - qu'elle soit précontractuelle, extracontractuelle ou contractuelle - est exclue, elle se limite en tout état de cause à la couverture des dommages directs à concurrence du montant total (hors TVA) facturé par MAGEC pour les produits/services pour lesquels la responsabilité susmentionnée est exclue. La responsabilité pour toute forme de dommages indirects tels que les dommages purement financiers, le manque à gagner, la perte de clients, la perte d'heures de travail en ce qui concerne les produits/services pour lesquels la responsabilité de MAGEC est retenue, les dommages dus à des réclamations de tiers, les dommages dus à une planification perturbée, etc. est exclue.

8.9. MAGEC n'est pas responsable des différences mineures de construction, de dimensions, de couleur et de conception par rapport aux marchandises spécifiées dans l'offre ou la convention, sauf s'il ressort expressément de l'offre ou de la convention que la construction, les dimensions, la couleur ou la conception constituent un élément essentiel de la convention pour le client. MAGEC peut utiliser des biens modifiés par le fabricant ou d'autres biens qui s'écartent de ceux spécifiés dans l'offre ou l'accord, à condition qu'ils soient équivalents à ceux spécifiés dans l'offre ou l'accord. Ne sont pas considérés comme des défauts de conformité les défauts visibles ou cachés : les légères différences de couleur ou de dimensions des biens, pour autant qu'elles soient inévitables d'un point de vue technique, généralement admises ou inhérentes aux matériaux utilisés.

8.10. Nonobstant les autres dispositions du contrat, MAGEC ne peut être tenu responsable et aucune garantie ne doit couvrir les dommages résultant de

(i) un traitement particulier, une modification et/ou une utilisation des produits fournis, imposés par le client malgré les réserves écrites et justifiées de MAGEC et/ou réalisés avec des éléments non fournis par MAGEC et/ou réalisés par d'autres que MAGEC, y compris par le client lui-même ;

(ii) l'installation, la réparation ou la transformation effectuée par une personne non autorisée par MAGEC ;

(iii) un fonctionnement, une utilisation ou une maintenance incorrects ;

(iv) Dommage aux objets soumis à l'usure naturelle ;

(v) Le client n'a pas demandé les autorisations qui peuvent être nécessaires à MAGEC pour effectuer les travaux convenus et dont le client doit s'informer dans tous les cas.

(vi) force majeure, utilisation anormale ou incorrecte, entretien irrégulier, faute du client ou d'un tiers, usure ou influences extérieures, etc.

8.11. Les dispositions de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980, également connue sous le nom de Convention de Vienne sur les ventes, s'appliquent, dans la mesure où elles ne dérogent pas aux présentes CGV, à toute vente ou service visé dans les présentes conditions, comme indiqué à l'article 2.

8.12. Toute garantie bancaire accordée au client dans le cadre de la vente de produits/services ne doit en tout état de cause pas dépasser 5 % du prix convenu. Les garanties bancaires dépassant ce montant sont considérées comme nulles et non avenues. Ces garanties bancaires sont libérées comme suit : 2,5 % du prix convenu après acceptation provisoire et 2,5 % du prix convenu après acceptation définitive.

9. LA RÉSILIATION DE L'ACCORD

9.1. Le client a le droit de résilier unilatéralement la convention sous réserve du remboursement par MAGEC des produits/services déjà livrés ainsi que d'une indemnité forfaitaire et irréductible s'élevant à 35% (hors TVA) de la partie non encore livrée, comme contrepartie obligatoire pour l'exercice de ce droit de résiliation unilatérale. En cas de résiliation du contrat aux frais du client, MAGEC a le droit de payer les produits/services déjà livrés ainsi qu'une indemnité fixe et irréductible d'un montant de 35 % (hors TVA) de la partie non encore livrée, sous réserve du droit de la MAGEC à une indemnité (de dommages et intérêts) plus élevée soit (i) sur la base d'une autre disposition des présentes CGV, soit (ii) si elle peut démontrer un dommage plus important. En tout état de cause, MAGEC est en droit de récupérer auprès du client les frais qu'elle a déjà engagés.

9.2. MAGEC se réserve le droit de suspendre, sans mise en demeure préalable, toutes les livraisons et de résilier le contrat avec effet immédiat, de plein droit et sans intervention judiciaire préalable ni mise en demeure, pour la partie non encore exécutée, par lettre recommandée au client, en cas de non-paiement à l'échéance d'une facture, ainsi qu'en cas de faillite, de cessation partielle ou totale d'activité, de liquidation ou d'insolvabilité du client ou de toute modification de sa situation juridique et en cas de décès du client.

10. COMPÉTENCE ET DROIT APPLICABLE

La présente DAV et l'accord sont régis par le droit belge. Tout litige relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV et/ou de la Convention ou toute action ultérieure qui pourrait en découler, ainsi que tout autre litige relatif à ou en relation avec les présentes CGV, la Convention et/ou les Produits/Services, relève de la compétence exclusive des tribunaux néerlandophones de l'arrondissement de Bruxelles.

11. PARTICULARITÉ

Dans le cas où une disposition des présents T&C est jugée par un tribunal ou une autorité compétente dans une juridiction quelconque comme étant invalide, illégale ou inapplicable, cette disposition sera considérée comme ne faisant pas partie des présents T&C. Cela n'affecte pas la validité, la légalité et l'applicabilité de cette disposition dans toute autre juridiction.